

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 1339

présenté par
M. Questel

ARTICLE 33

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les listes électorales »

les mots :

« la liste électorale » ;

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 5, 14, 16 et 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.